

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



pose / Nec

2 2 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bluxelles

N° d'entreprise : **0544 277 787**

Dénomination

(en entier): Latham & Watkins LLP

(en abrégé):

Forme juridique: Limited Liability Partnership du droit de l'Etat du Delaware, Etats-

Unis d'Amérique

Adresse complète du siège: 555 West Fifth Street, Suite 800, Los Angeles, Californie 90013,

Etats-Unis d'Amérique

Succursale belge: boulevard du Régent 43, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Confirmation de l'ouverture de la succursale belge

Confirmation écrite du Président de Latham & Watkins LLP en date du 26 février 2019:

Il est décidé de confirmer l'ouverture d'une succursale de Latham & Watkins LLP (« le LLP ») en Belgique, ayant son siège social boulevard du Régent 43, 1000 Bruxelles, Belgique (ci-après la « Succursale »), à compter du 1er mars 2002.

La Succursale exerce les activités propres à la profession d'avocat.

Lars KjØlbye, domicilié Avenue de la Paix 7, 1640 Rhode-Saint-Genèse, a été nommé représentant légal de la Succursale à compter du 1er mars 2018. Toutes les autorisations et tous les pouvoirs nécessaires pour organiser et gérer la Succursale lui sont accordés, y compris les pouvoirs suivants:

- 1. entreprendre toute action afin de gérer la Succursale dans le cadre des activités de cette dernière;
- 2. négocier et signer tous contrats qui lient le LLP envers des tiers et des fournisseurs dans le cadre des activités de la Succursale et conformément aux exigences du Partnership Agreement du LLP;
 - 3. signer la correspondance journalière;
- 4. recevoir et/ou collecter toutes lettres, colis et envois, en valeur déclarée ou non, recommandés ou non; recevoir et délivrer un récépissé pour les mandats postaux ordinaires ou télégraphiques et pour les chèques; souscrire, céder et/ou résilier tous contrats de location téléphonique; déposer plainte; faire toutes déclarations, conclure tous accords ou certifier tous documents vis-à-vis de tiers, notamment toutes autorités et administrations;
 - 5. transférer le siège social de la Succursale en Belgique;
- 6. négocier tous contrats relatifs à la location de bureaux, de biens mobiliers, etc. qui sont nécessaires à l'exercice des activités de la Succursale;
 - 7. acheter et louer toutes fournitures de bureau;
- 8. embaucher et licencier tous employés de la Succursale, ainsi que déterminer leurs conditions de travail et saisir leur rémunération;
- 9. accomplir toutes formalités et représenter la Succursale auprès de tous services et administrations publics et/ou privés (y compris, entre autres, la Banque Carrefour des Entreprises, l'administration fiscale, douanière et de la TVA, l'Office National de Sécurité Sociale et la Banque Nationale de Belgique); conclure et signer tous accords avec ces services et administrations;
- 10. établir des plans budgétaires, y compris en ce qui concerne la rémunération, les commissions et les primes, ainsi que tous autres paiements aux employés;
- 11. représenter la Succursale dans tous actes et opérations se rapportant aux pouvoirs susmentionnés devant tous les tribunaux en Belgique et vis-à-vis de toute tierce partie en général;
 - 12. déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui sont conférés.

La liste qui précède est indicative et non exhaustive.

Le mandat du représentant légal est non rémunéré.

Mentionner sur la dernière page du Volet B: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

agen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Il est décidé d'accorder une procuration spéciale à Mme An Siebens, Mme Petra Verschueren, Mme Joke De Bruycker, M. Joaquim Heirman, M. Pierre Luttgens et M. Nicolas Bosschaerts, c/o Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, Belgique, agissant chacun séparément et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à l'ouverture de la Succursale, y compris, entre autres, l'établissement et la signature du formulaire de publication I requis, ainsi que le dépôt auprès du Tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication dans les annexes du Moniteur belge.

Pierre Lüttgens, mandataire spécial

Informations relatives au capital de la LLP:

- le capital est détenu par les associés (equity partner) en proportion de leur participation dans la LLP.
- le niveau de capital d'un associé varie régulièrement au fur et à mesure que sa participation augmente ou diminue chaque année.

Sont déposés en même temps que le présent formulaire:

- une confirmation de l'ouverture de la succursale légalisée ainsi que sa traduction jurée et légalisée;
- un extrait de l'inscription du LLP légalisé ainsi que sa traduction jurée et légalisée;
- un certificat relatif au "partnership agreement" du LLP légalisé ainsi que sa traduction jurée et légalisée.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers